

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 01 avril 2025 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 26 (délibération 1 à 6) puis 27

Pouvoirs : 8 (délibération 1 à 6) puis 7

Votants : 33 (délibération 1 à 6) puis 34

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mr Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

Mr Daniel PEYNON

LEMPTY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

Mr Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, Mr Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, Mr Guillaume FRICKER, Mme Anne-Marie OLIVON, Mme Elyane GRANET

MOISSAT

Mr Thierry TISSERAND

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

Mr Bernard FRASIAK

SEYCHALLES

Mr Yannick DUPOUE, Mr Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme VIAL Séverine (pouvoir à Mr FRASIAK), Mme TARTRY-LAVEST Agnès (pouvoir à Mme EXBRAYAT), Mme LACHAMP Patricia (pouvoir à Mr DAUDUIT), Mr MARQUET Gilles (pouvoir à Mme GRANET), Mme FORESTIER Annick (pouvoir à Mr PEYNON), Mr FERRIER Romain (pouvoir à Mme MARMY), Mme ROCHE Sylvie (pouvoir à Mme MORAND), Mme BRUSSAT Elisabeth (pouvoir à Mr COSSON (délibérations 1 à 6))

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, Mr René BROUSSE

Suppléant présent : Mr Patrice BLANC

Est nommé secrétaire de séance : Mr Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mr Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°23 du Conseil Communautaire du 04 mars 2025 est présenté et approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1- Election d'un président pour vote des comptes financier unique (CFU) (E.Brussat)

L'article L 2121-14 du CGCT prévoit que dans les séances où le Compte Financier Unique du Maire (ou du Président de l'EPCI) est débattu, le Conseil Communautaire élit son président.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité l'élection de Mr Daniel PEYNON (3^e vice-président et doyen de l'assemblée), Président, pour le vote des Comptes Financiers Uniques 2024 :

- Du budget principal
- Du Budget annexe SPANC
- Du Budget annexe Pôle Commercial
- Du budget annexe Parc d'Activité Intercommunal
- Du budget annexe Parc d'Activités Intercommunal – ZAC2

2- Vote des CFU – 2024 (D.Peynon)

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Daniel PEYNON, a approuvé à l'unanimité le vote et l'arrêt des résultats définitifs pour les comptes financiers uniques :

- Du budget principal
- Du Budget annexe SPANC
- Du Budget annexe Pôle Commercial
- Du budget annexe Parc d'Activité Intercommunal
- Du budget annexe Parc d'Activités Intercommunal – ZAC2

3- Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal (D.Peynon)

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présenté le 01 avril 2025, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2024	+ 250 576,41 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	+ 6 819 853,44 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 7 070 429,85 €
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2024 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 2 847 812,35 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2024	
Besoin de financement	- 4 620 092,03 €
Excédent de financement	
Besoin/excédent de financement F = D + E	-1 772 279,68 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	2 972 279,68 €
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	+ 4 098 150,17 €
DÉFICIT REPORT D 002	

4- Vote des taux de fiscalité 2025 (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière ci-dessous et de ne pas mettre en réserve de taux de CFE :

Taxe	Taux 2025
Contribution foncière des entreprises (CFE)	23.74 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	4.55 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)	0.00 %
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	9.08 %

5- Vote du produit de la taxe GEMAPI 2025 (D.Peynon)

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité le vote du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) qui s'établit comme suit :

Produit de la taxe 2025	150 000 €
Travaux sur cours d'eau CT Dore	3 114 €
Travaux sur cours d'eau CT Litroux/Jauron	180 000 €

6- Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2025 (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le vote des taux de TEOM pour les communes adhérentes comme présenté ci-après pour l'année 2025 :

Commune	GFP	Bases définitives TEOM 2024	Bases prévisionnelles TEOM 2025	Taux 2025 part fixe TEOM	Montant part fixe prévisionnel 2025	Montant part variable prévisionnel 2025
BORT L'ETANG	ENTRE DORE ET ALLIER	585 985	595 284	9,18%	54 647	8 437
BULHON	ENTRE DORE ET ALLIER	497 407	512 598	9,18%	47 056	22 309
CREVANT-LAVEINE	ENTRE DORE ET ALLIER	716 431	738 622	9,18%	67 805	32 299
CULHAT	ENTRE DORE ET ALLIER	832 731	874 899	9,18%	80 316	40 361
JOZE	ENTRE DORE ET ALLIER	1 209 026	1 237 934	9,18%	113 642	34 730
LEMPY	ENTRE DORE ET ALLIER	330 493	349 728	9,18%	32 105	15 374
LEZOUX	ENTRE DORE ET ALLIER	7 099 539	7 279 644	9,18%	668 271	245 801
MOISSAT	ENTRE DORE ET ALLIER	1 010 023	1 041 615	9,18%	95 620	46 018
ORLEAT	ENTRE DORE ET ALLIER	2 397 988	2 477 467	9,18%	227 431	77 694
PESCHADOIRES	ENTRE DORE ET ALLIER	2 694 559	2 763 988	9,18%	253 734	101 588
RAVEL	ENTRE DORE ET ALLIER	621 667	638 025	9,18%	58 571	28 752
SAINT-JEAN-D'HEURS	ENTRE DORE ET ALLIER	460 869	472 498	9,18%	43 375	20 536
SEYCHALLES	ENTRE DORE ET ALLIER	634 735	650 087	9,18%	59 678	30 954
VINZELLES	ENTRE DORE ET ALLIER	283 354	295 152	9,18%	27 095	12 925
		19 374 807	19 927 541	9,18%	1 829 348	717 778

7- Vote du budget primitif 2025 (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le budget primitif principal 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 13 785 999.83 €
- En section d'investissement à 8 758 114.36 €
 - Soit un total de 22 544 114.19 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 13 785 999.83 € soit une diminution de 16.5% due en partie par une diminution conséquente du chapitre 65.

La reprise de résultat correspond aux chiffres présentés lors du débat d'orientation budgétaire. L'excédent relativement conséquent permet d'équilibrer la section d'investissement par le biais d'un transfert de 1 296 966.33 € sans recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	2 039 380.00	2 113 060.00	3.61%
012	Charges de personnel	2 298 700.00	2 263 510.00	-1.53%
65	Charges de gestion courante	7 413 219.50	5 296 596.17	-28.55%
67	Charges spécifiques	200	1 100	450.00%
68	Dotations aux provisions	9 770.00	2 500.00	-74.41%
014	Atténuation de produits	2 030 000.00	2 030 000.00	0.00%
DFR		13 791 269.50	11 706 766.17	-15.11%
023	Virement à la section d'invest	2 112 458.17	1 296 966.33	-38.60%
042	Opérations d'ordre (amort)	611 659.26	782 267.33	27.89%
DFO		2 724 117.43	2 079 233.66	-23.67%
TOTAL		16 515 386.93	13 785 999.83	-16.53%

Les recettes de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 819 853.44	4 098 150.17	-39.91%
013	Atténuation de charges	17 380.00	27 770.00	59.78%
70	Produits des services	512 190.00	488 460.00	-4.63%
73	Impôts et taxes	2 985 000.00	2 860 000.00	-4.19%
731	Fiscalité locale	4 013 780.00	4 182 100.00	4.19%
74	Dotations et participations	1 933 415.00	1 859 487.00	-3.82%
75	Autres produits de gestion courante	10 705.00	11 405.00	6.54%
RFR		16 292 323.44	13 527 372.17	-16.97%
042	Opérations d'ordre (sub.)	223 063.49	258 627.66	15.94%
RFO		223 063.49	258 627.66	15.94%
TOTAL		16 515 386.93	13 785 999.83	-16.53%

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
20	Immo incorporelles	435 860.98	350 439.85	-19.60%
204	Subventions d'équipements versées	221 741.08	1 537 242.03	593.26%
21	Immo corporelles	244 516.20	153 971.62	-37.03%
22	Immo reçues en affectation	200 000.00	0.00	-100.00%
23	Immo en cours	938 899.79	748 017.98	-20.33%
	Opérations d'équipement	3 786 109.80	5 544 585.22	46.45%
27	Autres immo financières	122 230.00	165 230.00	35.18%
DIR		5 949 357.85	8 499 486.70	42.86%
040	Opérations d'ordre (sub.)	223 063.49	258 627.66	15.94%
DIO		223 063.49	258 627.66	15.94%
TOTAL		6 172 421.34	8 758 114.36	41.89%

Les recettes d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
001	Excédent d'invest reporté	1 657 416.80	2 847 812.35	71.82%
10	Dotations, fonds et réserves	150 000.00	120 000.00	-20.00%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 028 847.18	2 972 279.68	188.89%
13	Subventions d'invest	460 895.93	583 644.67	26.63%
27	Autres immo financières	151 144.00	155 144.00	2.65%
RIR		3 448 303.91	6 678 880.70	93.69%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 112 458.17	1 296 966.33	-38.60%
040	Opérations d'ordre (amort)	611 659.26	782 267.33	27.89%
RIO		2 724 117.43	2 079 233.66	-23.67%
TOTAL		6 172 421.34	8 758 114.36	41.89%

8- Adhésions et cotisations de la CCEDA à divers organismes pour 2025 (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'adhésion ou la participation aux organismes suivants pour l'année 2025 pour les montants détaillés ci-après et d'inscrire ces montants de cotisation au budget primitif 2025 :

Ainsi, les montants d'adhésions / cotisations pour 2025 sont les suivants :

SERVICES	ORGANISMES	Montant max 2025
AFF GENE	ADCF	2 300 €
AFF GENE	AMF PDD	1 800€
AFF GENE	PNRLF	6 900 €
AFF GENE	AGSGV63	1 300 €
AFF GENE	Pôle Métropole CFD Vichy Auvergne	9 000 €
AFF GENE	ADIT (ingénierie)	3 700 €
AFF GENE	ADIT dématérialisation	200 €
AFF GENE	ADIT RGPD	1 900 €
ECO	Initiative Thiers	11 200 €
ECO	Mission Locale Cournon	2 500 €
ECO	Mission Locale Thiers	20 000 €
ECO	PALME	2 000 €
ECO	TE63	1 700 €
ECO	Association Droit Initiative Eco ADIE	10 000 €
ECO	MARQUE AUVERGNE	1 000 €
MDA	Passeurs de Mots	2 100 €
MDA	Assoc ludothèques de France	200 €
MDA	Assoc biblio de France	300 €
URBA	CAUE	2 300 €
URBA	SCOT Livradois Forez	21 500 €
URBA	CRAIG	2 100 €
URBA	ADIL	2 000 €
URBA	AIVS	2 000 €
URBA	ADHUME	22 100 €
URBA	CEREMA	1 000 €
URBA	PNRLF GEMAPI Gd cycle de l'eau	25 000 €
URBA	Plateforme rénovation énergétique CD63	10 000 €
Tourisme	Maison du Tourisme	97 000 €
Tourisme	Ciné parc	26 500 €
Tourisme	Club de la presse	100 €
TOTAL		287 500 €

9- Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe SPANC (D.Peynon)

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présenté le 01 avril 2025, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Résultat de fonctionnement N-1	
<u>A Résultat de l'exercice 2024</u>	+ 7 035,88 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	+ 1 414,40 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>C Résultats à affecter</u>	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 8 450,28 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement exercice 2024 (précédé de + ou -)</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 13 650,32 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2024</u>	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	
<u>Besoin/excédent de financement F = D + E</u>	+ 13 650,16 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
<u>2) H Report en fonctionnement R 002</u>	
(2) (Si C > F, H = C - G)	+ 8 450,28 €
DÉFICIT REPORT D 002	

10- Vote du budget annexe SPANC (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le budget annexe « SPANC » 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 133 875.14 €
- En section d'investissement à 20 475.46 €

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	6 740.00	8 290.00	23.00%
012	Charges de personnel	81 090.00	43 160.00	-46.78%
65	Charges de gestion courante	1 780.00	3 100.00	74.16%
67	Charges spécifiques	52 700.00	72 000.00	36.62%
68	Dotations aux provisions	500.00	500.00	0.00%
DFR		142 810.00	127 050.00	-11.04%
042	Opérations d'ordre (amort)	6 825.16	6 825.14	0.00%
DFO		6 825.16	6 825.14	0.00%
TOTAL		149 635.16	133 875.14	-10.53%

Les recettes de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 414.40	8 450.28	497.45%
70	Produits des services	40 000.00	42 000.00	5.00%
74	Dotations et participations	100 220.76	73 424.86	-26.74%
77	Produits exceptionnels	8 000.00	10 000.00	25.00%
RFR		149 635.16	133 875.14	-10.53%
042	Opérations d'ordre (sub.)	0.00	0.00	0.00%
RFO		0.00	0.00	0.00%
TOTAL		149 635.16	133 875.14	-10.53%

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
21	Immobilisations corporelles	13 650.32	20 475.46	50.00%
DIR		13 650.32	20 475.46	50.00%
040	Opérations d'ordre	0.00	0.00	0.00%
DIO		0.00	0.00	0.00%
TOTAL		13 650.32	20 475.46	50.00%

Les recettes d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
001	Excédent d'investissement reporté	6 825.16	13 650.32	100.00%
RIR		6 825.16	13 650.32	100.00%
040	Opérations d'ordre (amort)	6 825.16	6 825.14	0.00%
RIO		6 825.16	6 825.14	0.00%
TOTAL		13 650.32	20 475.46	50.00%

11- Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe de pôle commercial de Crevant Laveine (D.Peynon)

Suite à l'approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 présenté le 01 avril 2025, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

REPRISE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	
Résultat de fonctionnement N-1	
A Résultat de l'exercice 2024	+ 1 972,83 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	- 2 009,58 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
C Résultats à affecter	- 36,75 €
= A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'investissement exercice 2024 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 18 419,14 €
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement exercice 2024	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	
Besoin/excéder de financement F = D + E	- 18 419,14 €
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = couverture obligatoire du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	
(2) (Si C > F, H = C - G)	
DÉFICIT REPORT D 002	36,75 €

12- Vote du budget annexe pôle commercial (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le budget annexe « pôle commercial » 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 107 170.75 €
- En section d'investissement à 207 661.14 €

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 009.58	36.75	-98.17%
011	Charges à caractère général	36 500.00	23 120.00	-36.66%
65	Charges de gestion courante	10.00	0.00	-100.00%
67	Charges spécifiques	3000	0	-100.00%
68	Dotations aux provisions	12 500.00	500.00	-96.00%
DFR		54 019.58	23 656.75	-56.21%
023	Virement à la section d'invest	16 619.14	0.00	-100.00%
042	Opérations d'ordre (amort)	83 813.00	83 514.00	-0.36%
DFO		100 432.14	83 514.00	-16.85%
TOTAL		154 451.72	107 170.75	-30.61%

Les recettes de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
70	Produits des services	7 400.00	3 300.00	-55.41%
74	Dotations et participations	67 963.72	26 282.75	-61.33%
75	Autres produits de gestion courante	23 000.00	21 500.00	-6.52%
RFR		98 363.72	51 082.75	-48.07%
042	Opérations d'ordre (sub.)	56 088.00	56 088.00	0.00%
RFO		56 088.00	56 088.00	0.00%
TOTAL		154 451.72	107 170.75	-30.61%

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
001	Résultat d'investissement reporté	19 190.14	18 419.14	-4.02%
16	Emprunts et dettes assimilés	26 154.00	26 154.00	0.00%
23	Immobilisations en cours	82 230.00	107 000.00	30.12%
DIR		127 574.14	151 573.14	18.81%
040		56 088.00	56 088.00	0.00%
DIO		56 088.00	56 088.00	0.00%
TOTAL		183 662.14	207 661.14	13.07%

Les recettes d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
13	Subventions d'investissement	0.00	24 669.00	0.00%
16	Emprunts et dettes assimilées	83 230.00	99 478.14	19.52%
RIR		83 230.00	124 147.14	49.16%
021	Virement de la section de fonctionnement	16 619.14	0.00	-100.00%
040	Opérations d'ordre (amort)	83 813.00	83 514.00	-0.36%
RIO		100 432.14	83 514.00	-16.85%
TOTAL		183 662.14	207 661.14	13.07%

13- Vote du budget annexe Parc d'activités intercommunal (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal » 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 3 343 428.12 €
- En section d'investissement à 3 227 522.34 €

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	230 000.00	156 500.00	-31.96%
DFR		230 000.00	156 500.00	-31.96%
023	Virement à la section d'investissement	2 756 257.98	2 767 627.19	0.41%
042	Opérations d'ordre (stocks)	1 003 630.00	419 300.93	-58.22%
DFO		3 759 887.98	3 186 928.12	-15.24%
TOTAL		3 989 887.98	3 343 428.12	-16.20%

Les recettes de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 756 247.98	3 100 456.12	12.49%
70	Produits des services	1 000 000.00	86 472.00	-91.35%
74	Dotations et participations	3 630.00	0.00	-100.00%
75	Autres produits de gestion courante	10.00	0.00	-100.00%
RFR		3 759 887.98	3 186 928.12	-15.24%
042	Opérations d'ordre (stocks)	230 000.00	156 500.00	-31.96%
RFO		230 000.00	156 500.00	-31.96%
TOTAL		3 989 887.98	3 343 428.12	-16.20%

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
001	Résultat d'investissement reporté	3 668 764.94	2 945 032.34	-19.73%
16	Emprunts et dettes assimilées	125 990.00	125 990.00	0.00%
DIR		3 794 754.94	3 071 022.34	-19.07%
040	Opérations d'ordre (stocks)	230 000.00	156 500.00	-31.96%
DIO		230 000.00	156 500.00	-31.96%
TOTAL		4 024 754.94	3 227 522.34	-19.81%

Les recettes d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	264 866.96	40 594.22	-84.67%
RIR		264 866.96	40 594.22	-84.67%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 756 257.98	2 767 627.19	0.41%
040	Opérations d'ordre (stocks)	1 003 630.00	419 300.93	-58.22%
RIO		3 759 887.98	3 186 928.12	-15.24%
TOTAL		4 024 754.94	3 227 522.34	-19.81%

14- Vote du budget annexe Parc d'activités intercommunal N°2 (D.Peynon)

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le budget annexe « PAI2 » 2025 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 60 000 €
- En section d'investissement à 64 000 €

La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	40 000.00	60 000.00	50.00%
DFR		40 000.00	60 000.00	50.00%
042	Opérations d'ordre (stocks)	0.00	0.00	0.00%
DFO		0.00	0.00	0.00%
TOTAL		40 000.00	60 000.00	50.00%

Les recettes de fonctionnement

		BP 2024	BP 2025	Variation
RFR		0.00	0.00	0.00%
042	Opérations d'ordre (stocks)	40 000.00	60 000.00	50.00%
RFO		40 000.00	60 000.00	50.00%
TOTAL		40 000.00	60 000.00	50.00%

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	4 000.00	0.00%
DIR		0.00	4 000.00	0.00%
040	Opérations d'ordre (stocks)	40 000.00	60 000.00	50.00%
DIO		40 000.00	60 000.00	50.00%
TOTAL		40 000.00	64 000.00	60.00%

Les recettes d'investissement

		BP 2024	BP 2025	Variation
001	Résultat d'invest reporté	0.00	29 550.00	0.00%
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00	34 450.00	-13.88%
RIR		40 000.00	64 000.00	60.00%
040	Opérations d'ordre (stocks)	0.00	0.00	0.00%
RIO		0.00	0.00	0.00%
TOTAL		40 000.00	64 000.00	60.00%

15- Crédit à la construction d'un bâtiment industriel à la ZI Les Hautes N°2 avec option à la TVA (D.Peynon)

Dans le cadre de l'extension du périmètre de la ZI Les Hautes, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la création du budget annexe BAZIH2 pour la gestion de l'extension de la ZI Les Hautes et d'opter pour l'assujettissement à la TVA.

ADMINISTRATION GENERALE

16- Pôle de ressources intercommunal – Demande de co-financement CTDD

L'acquisition en 2023 par la communauté de communes de l'immeuble Duchasseint, situé au cœur du centre-ville de Lezoux a vocation à devenir pôle de ressources intercommunal regroupant les services intercommunaux actuels.

La Communauté de communes sollicite auprès du Conseil Départemental un co-financement d'un montant de 500 000 € pour la réalisation de ce projet au titre du Contrat Territorial de Développement Durable.

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité le plan de financement et autorise Madame la Présidente à solliciter le CTDD auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

17- Cession de terrain à la SCI RCV Sport

La SCI RCV Sport a pour projet de construire un complexe de tennis/Padel/Salle de sport/Evénementiel qui sera accessible aux particuliers, entreprises, associations, clubs.

Pour concrétiser son projet, elle a besoin d'acquérir la parcelle B1578 d'une superficie de 3950m² propriété de la CCEDA.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité :

- La cession de la parcelle B1578 à la SCI RCV Sport domiciliée au 11 pour le montant de 14 500€ TTC ;
- L'instauration d'une servitude de passage dans l'acte de vente pour permettre l'accès aux cours de tennis existants

MARCHE PUBLIC

18- Marché public – Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un espace de glisse partagé – Choix du titulaire

Une consultation a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la création d'un espace de glisse partagé.

La Commission d'Appel d'Offres du 18 mars 2025, a rendu un avis favorable sur la proposition d'attribuer le marché public au groupement INOUT CONCEPT pour un forfait provisoire de rémunération de 49 500,00 € HT soit 59 400,00 € TTC.

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- l'attribution du marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un espace de glisse partagé avec le groupement dont le mandataire est INOUT CONCEPT pour un forfait provisoire de rémunération de 49 500,00 € HT soit 59 400,00 € TTC.

19- Accord-cadre – Impression, fabrication, fourniture et marquage de supports de communication » - Choix des titulaires pour les lots 1 et 3 et déclaration sans suite pour le lot 2

Une consultation a été lancée pour des prestations d'impression, fabrication, fourniture et marquage de supports de communication.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

N° du lot	Désignation
1	Impression et fabrication de supports de communication
2	Fourniture et marquage d'objets de communication
3	Fabrication de supports spéciaux de communication

L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale de 1 an à compter de sa date de notification.

Lots n°1 et n°3

La Commission d'Appel d'Offres du le 18 mars 2025, a rendu un avis favorable sur la proposition d'attribuer les accords-cadres (lots n°1 et n°3) aux opérateurs économiques suivants :

Lot n°1	Soumissionnaire proposé	Montant annuel maximum en € HT
1 ^{ER}	DECOMBAT	
2 ^{ème}	IMPRIMERIE CHAMBRIAL CAVANAT	30 000,00
3 ^{ème}	NORD IMPRIM	

Lot n°3	Soumissionnaire proposé	Montant annuel maximum en € HT
1 ^{er}	CHAUMEIL	5 000,00

Lot n°2

Les montants des propositions remises par l'ensemble des candidats pour le lot n°2 sont bien supérieurs au montant maximum annuel que la Communauté de Communes a prévu d'affecter budgétairement à ces prestations. La moyenne des offres en TTC est de 59 843,10 € et le montant annuel maximum est de 10 000,00 € HT. De ce fait, il sera procédé à un recalibrage technique de ce lot.

La Commission d'Appel d'Offres a rendu un avis favorable sur la proposition de déclarer le lot n°2 sans suite pour motif d'intérêt général.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité :

- D'attribuer et de conclure un accord-cadre pour les lots 1 et 3
- De déclarer sans suite la présente procédure de passation pour le lot n°2 relative à la « fourniture et marquage d'objets de communication », pour les motifs d'intérêt général précités (motifs fondés sur le besoin de l'acheteur) ;
- D'informer dans les plus brefs délais, l'ensemble des opérateurs économiques qui ont répondu à cet accord-cadre pour le lot n°2 ;
- De l'autoriser à relancer cette consultation ultérieurement.

HABITAT

20- Abondement au dispositif PACTE Territorial France Renov porté par le conseil Départemental

Depuis 2018, la communauté de communes adhère au dispositif PIG mis en place par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Ce dispositif est devenu le PACTE Territorial depuis le 1^{er} janvier 2025.

L'objectifs est d'améliorer 142 logements sur 5 ans sur le territoire du PACTE Territorial hors périmètre de l'OAPH-RU.

La communauté de communes apporte une aide complémentaire par ménage bénéficiant des aides de l'Anah comme indiqué dans le tableau suivant :

Propriétaires occupants		
Catégorie de travaux	Ménage modeste	Ménage très modeste
Insalubrité/ très dégradé (Prime logement décent)	5 %	5 %
Rénovation énergétique Maprimrénov	5 %	5 %
Autonomie = Ma prim adapt	5 %	5 %
Lutte contre l'habitat indigne (LHI)	5 %	5 %

Propriétaires Bailleurs	
Catégorie de travaux	PO
Insalubrité/ très dégradé / sous arrêté (Prime logement décent)	10 %
Amélioration logement dégradé/ sous arrêté/ Indécence / RSD (Ma prime logement décent)	10 %

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité :

- La nouvelle participation financière au dispositif PACTE Territorial ;
- L'attribution de cette aide aux dossiers déposés auprès du Conseil Départemental à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour la durée de la convention 2025-2029.

21- Programme « Habiter Mieux » - Attribution subvention aux privés abondement CCEDA

Depuis 2018, il a été décidé que la Communauté de communes Entre Dore et Allier abondait aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Les dossiers déposés étant complet et éligible, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'attribution de primes pour le volet autonomie au profit des usagers demandeurs.

22- Attribution de subvention ravalement de façades OPAH-RU

La communauté de communes s'est engagée depuis le 18 juillet 2024, aux côtés de l'ANAH et de la commune de Lezoux dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'une durée de 5 années.

Des aides complémentaires à destination des propriétaires pour le ravalement de façade et la réfection de toiture ont été votées en septembre 2024 par la CCEDA et la Commune de Lezoux.

Les dossiers déposés étant complet et éligible, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'attribution des subventions au ravalement de façade et/ou à la réfection de toiture au profit des usagers demandeurs.

RESSOURCES HUMAINES

23- Mise à jour du tableau des effectifs

Madame la Présidente expose que la présente mise à jour du tableau des effectifs comporte la création de 18 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité d'animateur en ALSH à temps complet, sur le grade d'adjoint territorial d'animation.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la création des postes non permanents mentionnés ainsi que le tableau des effectifs tel que présenté.

ECONOMIE

24- TILTAM – Convention CPER – Changement d'attributaire

Suite au changement de portage administratif et financier du dispositif TILTAM au profit de la CC Thiers Dore et Montagne, il convient d'acter le changement d'attributaire de la convention CPER.

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la désignation de la CC Thiers Dore et Montagne comme nouvel EPCI bénéficiaire de la convention CPER N°2024-084-5089 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du CPER 2021/2027.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS



La Présidente

Elisabeth BRUSSAT

